

<http://eglisealareunion.org/?Deux-engagements-definitifs-et-cinq-temporaire-chez-les>

Deux engagements définitifs et cinq temporaires chez les Filles de Marie

- Archives - Vie consacrée -



Date de mise en ligne : lundi 5 septembre 2016

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Deux engagements définitifs et cinq temporaires chez les Filles de Marie

Des rires, des chants... à la maison mère de la congrégation des Filles de Marie, à la Providence, le 4 septembre, l'excitation était palpable. Tout dans l'atmosphère annonçait que quelque chose de particulier allait se passer.

Deux religieuses, soeur Marie Christine et soeur Marie Thérèse, ont en effet prononcé leurs vœux définitifs dans la congrégation des Filles de Marie, tandis que cinq novices y ont prononcé leurs vœux temporaires.

Pour l'occasion, un peu plus de deux cents personnes, prêtres, religieux et religieuses, amis, famille, se sont retrouvés dans le cloître de la maison mère, pour la célébration.

Lors de la messe, les cinq religieuses ont prononcé des vœux de chasteté, pauvreté et obéissance avant de se rendre à l'autel pour signer leur engagement, document qui a également été signé par la supérieure générale des Filles de Marie, soeur Marie-Claire Rivière, et l'évêque. Les soeurs ont ensuite reçu la Constitution des Filles de Marie, leur voile, et une croix.

Soeur Marie Christine et soeur Marie Thérèse qui ont prononcé leur vœux perpétuels, se sont, elles, prosternées pendant la Litanie des saints, avant de recevoir l'alliance des Filles de Marie.

À la fin de la cérémonie, soeur Marie-Claire Rivière a annoncé l'affectation des religieuses. Quatre des cinq soeurs qui ont fait leurs premiers vœux ont été affectées pour la région Réunion, la dernière a été nommée aux Seychelles. Soeur Marie Christine a été, elle, nommée à Langonnet, dans le Morbihan et, soeur Marie Thérèse à La Réunion.